

Délibération

du Comité de l'Eau et de la Biodiversité

de la Martinique

N° 2023-01

Le Président

Assemblée Plénière du 24 novembre 2023

Election du Président et du Vice-Président du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique

L'An deux mille vingt-trois et le vendredi 24 novembre à 8h53 s'est tenue à l'hôtel de l'Assemblée à Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Marc ALEXANDRE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Jean-Michel COTREBIL, représentant de la pêche maritime,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Josiane JOS-PELAGE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Joseph BLEZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Christophe GROS, représentant le directeur de la DEAL,
- Mme Lise JEAN-LOUIS, représentant le directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN, représentant la directrice générale de l'ARS,
- M. Jean-Christophe LEFEUVRE, représentant la directrice de l'ONF Martinique,

Membres ayant donnés pouvoir :

- M. David DINAL à M. MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,

- M. Christian PALIN à M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Yasmina ELISABETH à M. Joseph BLEZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY à M. PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- Mme Mélanie HERTEMAN à M. VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Anne-Lise TAILAME à M. VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. le préfet à M. Jean-Michel MAURIN, directeur de la DEAL,
- Mme la directrice de la DAAF à M. Christophe GROS, représentant le directeur de la DEAL,
- M. le délégué outremer Antilles de l'IFREMER à Mme Lise JEAN-LOUIS, représentant le directeur de la Mer.

Membres excusés :

- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Valéry ADJUTOR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alain DUTON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Guy-Albert BERNADINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Phlipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement.
- Mme la représentante du directeur du CELRL ayant donné mandat au représentant l'OFB, excusé,
- M. le directeur général de l'OFB.

Membres absents:

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN - Directrice générale de l'Office de l'Eau.

Assistaient:

M. Axel VILLARD-MAUREL – CACEM, Mme Danielle MARIE-LOUISE - CAP Nord, M. Gérald BRINGTOWN – CAP Nord, Mme Cécile CHABANEIX – CTM, M. Loïc MANGEOT – ODE, M. Jean-Michel POUTIER – DEAL, Mme Eline DEMIAN – DEAL, Mme Fanny LABEAU-CHAVIGNY DE LACHEVROTIERE - ARS.

Considérant la directive 2000/60/CE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles L212-1, L213-13, L213-13-1, L371-3 et R213-50 et suivants,

Considérant le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Considérant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°R02-2023-10-24-00001 portant composition du comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique ;

Considérant la candidature des membres, le déroulement des élections et le résultat des votes comme suit :

POSTE	CANDIDATS	NOMBRE DE VOTANTS	SUFFRAGES	ELUS
Président	Olivier MARIE-REINE	16	14 voix et 2 bulletins blancs	Olivier MARIE- REINE
Vice-Président	Alex PAVIOT	15	13 voix et 2 bulletins blancs	Alex PAVIOT

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur Olivier MARIE-REINE est élu à la majorité absolue des votants, Président du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique ;

Article 2 : Monsieur Alex PAVIOT est élu à la majorité absolue des votants, Vice-Président du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique ;

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 24 novembre 2023.

Le Président du Comité de l'eau et de la biodiversité

Olivier MARIE-REINE

